

Magazines Online

1,9 millions de visiteurs

Pensez aux Belges,

l'hexagone est leur 2ème destination vacances!



Une clientèle de proximité qui réserve tout au long de l'année

Le marché belge est un marché stratégique pour vous dans une optique de remplissage tout au long de l'année et notamment fin juin et juillet. En plus de vous aider sur des semaines 'creuses', les Belges dépensent leur budget au profit de prestations annexes.

Pour atteindre ce marché, il est également important de s'appuyer sur des acteurs **reconnus en Belgique**, **comme Roularta** : éditeur n°1 de la presse féminine en langue française et néerlandaise.

Femmes d'Aujourd'hui.be

Adressez-vous au lectorat féminin

Dans la définition des projets de vacances des familles et des couples, ce sont les femmes qui décident à 84%. En vous positionnant sur les supports qu'elles consultent, vous rentrez plus facilement dans la sélection de leurs voyages.

Libelle.be

Audience des différents médias :

ChiffRes clés	Magazine en ligne	794 500 lecteurs	434 600 lecteurs
	Newsletters	106 000 abonnés	36 500 abonnés
	Facebook	103 900 followers	75 300 followers
	Instagram	55 600 abonnés	10 200 abonnés
	Cibles	Femmes de 25 à 64 ans	Femmes de 25 à 64 ans

Points Forts

- O Clientèle basse et haute saison
- 1er marché pour les dépenses

- 5 millions de nuitées camping en 2022
- Olientèle francophile

Du contenu sur-mesure pour une audience à votre mesure!

Les offres du groupe média belge Roularta vous permettent d'adresser une audience ultra qualifiée et féminine via ses différents magazines online. Libelle et Femmes d'Aujourd'hui sont les hebdomadaires les plus lus en Belgique et comptabilisent à eux seuls 1,9 millions de visiteurs soit 3 millions de pages vues. Les audiences de ces deux magazines reflètent clairement le poids des deux populations, celle des Flandres étant presque le double de celle de la Wallonie.



Native Advertising + Réseaux Sociaux + Newsletter

Un article sur un thème 'vacances' en lien avec le style de votre établissement.

Deux options pour vous sur le magazine de votre choix : un article dédié en exclusivité à votre établissement, ou bien une place dans une thématique partagée avec quatre autres établissements. Le publireportage,

réalisé par un journaliste professionnel, sera boosté par une campagne sur les **réseaux sociaux** et par une intégration dans une **newsletter**. Vos coordonnées et le lien vers votre site sont inclus également.

Bon de commande page 29

Prestations et prix Routarla	Libelle.be		Femmes d'Aujourd'hui.be	
noutaria	Article thématique	Article dédié	Article thématique	Article dédié
Article sponsorisé	✓		~	
Campagne réseaux sociaux	✓		~	
Intégration dans une newsletter	✓		~	
Bannière (500 000 impressions)	✓		~	
Prix	1 150 € HT	5 240 € HT	1 150 € HT	5 240 € HT

Thématiques mutualisées :

Glamping | Vacances « Zen et Nature » | Camping avec accès direct à la mer, océan ou rivière | Camping idéal pour les enfants/ familles | Camping avec parcs aquatiques | Thématique territoriale...

En Bref

- Articles SEO
- Boost réseaux sociaux
- Article thématique

Planning

Deadline réception du matériel : 7 jours après souscription

Types de support : magazine online, newsletter, bannière et réseaux sociaux

Bon de commande



Nom du camping:		
Adresse:		CP et Ville :
Raison sociale:		
Tél. :	Email du camping :	
Nom du gestionnaire :		
Contact marketing :	Portable :	Email :
actu.fr	Article thématique	_ 790 €
	Choix de la thématique : .	
actu.tr	Bannière display	□ 990 €
	Story Instagram	□ 890 €
	Femmes d'Aujourd'hu	ii.be
	Article thématique Article dédié	☐ 1150 € ☐ 5 240€
Roularta		:
Roularta Media Group	Libelle.be	
·	Article thématique	☐ 1 150 € ☐ 5 240 €
	Article dédié	□ 5 240 €
	Choix de la thématique	:
WOHNMOBIL & CARAVAN €	Fiche Top Camps	690 € / an
Pour Roularta: Montant total 1ère lan	gue : € HT*	
	ngue (-100€) :€ HT*	
Montant total de votre commande	e: € HT*	
Je déclare avoir lu et approuvé les conditions générales de vente 32Juillet.		Commentaires :
Règlement impératif à 30 jours.		
Date:		
Signature :		

Encore besoin d'un conseil, contactez nous au 05 31 61 90 59 ou contact@32juillet-pro.com

Conditions générales de vente



Article 1 - Applicabilité et opposabilité

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») sont établies entre la société 32 Juillet et le Camping (ci-après « le Client »), et constituent à ce titre le socle de la négociation commerciale. 32 Juillet se réserve la faculté de modifier ses CGV à tout moment. Les présentes CGV annulent et remplacent toutes CGV précédentes. Sauf convention particulière, la signature du bon de commande entraîne pour le Client acceptation des conditions de vente de 32 Juillet, la reconnaissance d'en avoir parfaitement connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat. Le fait que 32 Juillet ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Article 2 - Obie

L'objet des présentes CGV est de définir les conditions dans lesquelles 32 Juillet fournit au Client les Prestations de service (ci-après « les Services ») telles que définies dans le bon de commande correspondant au Service commandé, et plus généralement dans les CGV.

Article 3 - Fourniture du service

Fourniture du service - La fourniture des Services commandés se réalise soit par la mise en ligne des Services par l'éditeur soit par la diffusion papier dans le cas où les Prestations consistent en une publication papier. Dans tous les cas, la fourniture des Services commandés intervient dans un délai maximal de deux mois, à condition que le Client ait fourni les informations nécessaires et appropriées à l'exécution des Services dans un délai raisonnable. 32 Juillet se réservant un droit de regard sur les informations fournies par le Client.

Modalités d'exécution - La disposition et le contenu, établis par 32 Juillet et l'éditeur sur la base des informations transmises par le Client, feront l'objet d'un e-mail récapitulatif de la part de 32 Juillet, soumis à la validation du Client. Ce dernier a 72h pour en accuser réception et le valider par retour d'e-mail, ceci valant acceptation ferme et définitive. Durant ce délai, le Client a la possibilité d'apporter toute modification par e-mail adressé à 32 Juillet, qui doit en accuser réception. Toute modification fait l'objet d'une nouvelle validation auprès du Client. Toute modification apportée passé ce délai, ou transmise sans que 32 Juillet puisse en accuser réception, ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une réclamation.

L'absence de réponse dans le délai ci-avant indiqué s'assimilera à une acceptation ferme et définitive. Les engagements de 32 Juillet constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les Services seront fournis dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions des présentes CGV.

Toutefois, 32 Juillet ne peut garantir la parution et l'emplacement de l'annonce imprimée ou publiée. Chaque éditeur se réservant le droit de modifier, annuler ou remplacer une insertion -sur support numérique ou papier- s'il juge l'insertion publicitaire contraire à sa politique éditoriale. Dans ce cas, le Client sera remboursé de la totalité des sommes payées au titre de la publication commandée.

Article 4 - Prix

Prix en vigueur - Les Prestations sont fournies aux prix en vigueur figurant sur le bon de commande remis au Client, exprimés en euros et calculés hors taxes. En conséquence, ce prix sera majoré du taux de TVA en vigueur au moment de la signature du bon de commande. Néanmoins, 32 Juillet s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment et informera le Client 1 mois avant l'entrée en vigueur de tout nouveau tarif. Les prix sont susceptibles d'être révisés selon l'indice Syntec, à l'initiative de 32 Juillet, chaque année à date anniversaire.

Condition de règlement – Le règlement des commandes s'effectue : soit par chèque ; soit par virement bancaire. La facture est émise par 32 Juillet lors de la mise en ligne des Services commandés.

Délais de règlement - Le Client doit s'acquitter des sommes dues dans un délai de 30 jours à compter de l'émission de la facture par 32 Juillet.

Pénalités de retard et indemnité pour frais de recouvrement - Conformément à l'article L441-6 du Code de commerce, tout retard de paiement oblige 32 Juillet à facturer des intérêts de retard au taux de 3 fois celui de l'intérêt légal. Au surplus, 32 Juillet sera fondé à suspendre la fourniture des Services jusqu'à règlement complet de la facture impayée sans que cette inexécution puisse être considérée comme lui étant imputable. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la fourniture des Services. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restante due, et court à compter de la date d'échéance du paiement, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Article 5 - Durée, Reconduction et Résiliation des Services

Durée et reconduction - La Commande d'un ou plusieurs Services via le bon de commande correspondant octroie au Client le bénéfice du ou des Services commandés pour la durée figurant sur le bon de commande remis au Client.

Résiliation – Le Client dispose, pendant 14 jours à compter de la passation de la commande, d'une faculté de résiliation des Services commandés, par envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

En cas de modification des CGV, incluant toute modification des prix par 32 Juillet et de toute évolution des Services commandés, le Client qui ne consent pas aux nouvelles conditions après en avoir été informé et dans un délai de 30 jours à partir de la date d'information, pourra demander la résiliation des Services commandés concernés dans les mêmes conditions que celles précédemment exposées.

Article 6 - Responsabilité

La responsabilité de 32 Juillet ne pourra pas être engagée si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations résulte : d'un problème technique hors de la volonté et/ou du contrôle de 32 Juillet ; du fait du Client ou d'un cas de force majeure. 32 Juillet, en tant que simple intermédiaire commercial, n'est pas responsable des préjudices qui pourraient survenir en lien avec les choix éditoriaux de l'éditeur. La responsabilité de 32 Juillet ne sera pas non plus engagée en cas de préjudice causé par le Client lui-même, et notamment en lien avec les informations / contenus transmis par lui.

Article 7 - Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur en matière de protection des données personnelles, et au titre de la collecte de données personnelles contenues dans le bon de commande, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant ses demandes à : contact@32juillet.com

Article 8 - Propriété intellectuelle

Le Client garantit 32 Juillet qu'il détient l'intégralité des droits relatifs aux contenus et/ou visuels qu'il transmet à 32 Juillet, et notamment les droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle. Il garantit que l'utilisation simple qui peut en être fait par 32 Juillet ne constitue ni une contrefaçon ni une atteinte quelconque à un tiers.

Article 9 - Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.